

La Classification Par les Pairs (CPP) commence vendredi prochain, le 3 juillet.

Nomenclature : pour écourter le long communiqué qui suit, nous utilisons des acronymes à partir de la deuxième fois qu'un terme ou une expression spécifique est mentionné. Voici le lexique de ces termes ou expressions :

CA : Conseil d'Administration

CH : Comité d'Homogénéité

CPB : Club de Pickleball de Boucherville

CPP : Classification Par les Pairs

EVSJ : ÉValuation en Situation de Jeu

ZDA : Zone de Déclassement Assuré

ZSA : Zone de Surclassement Assuré

ZSP : Zone de Surclassement Possible

ZNER : Zone de Non-Éligibilité à une Réévaluation

En continuité avec notre engagement de l'hiver dernier, nous procéderons bientôt à l'évaluation des joueurs avec la même approche. Contrairement à l'évaluation générale de l'automne, ce processus estival s'adresse essentiellement aux joueurs qui confirmeront leur désir de se faire classés.

Le processus a donc deux volets et il implique encore le Comité d'Homogénéité (CH) chapeauté par Denis Vigneault.

Le premier volet est la Classification Par les Pairs (CPP), où vous êtes tous invités à classer vos collègues du même niveau et du niveau immédiatement inférieur via un questionnaire simple et rapide à compléter. Si vous décidez de participer à cette CPP, il est primordial que vous vous concentriez sur les joueurs que vous avez vus jouer assez souvent et/ou avec lesquels vous avez joué assez souvent durant les 2-3 derniers mois.

Explication du processus

Pour chaque joueur que vous évaluez, vous donnez une seule note, entre 1 et 6, telle que décrite dans le tableau suivant :

- Note 1 : Ce joueur devrait descendre d'un niveau
- Note 2 : Ce joueur est légèrement en-dessous du niveau actuel mais pas assez pour justifier une descente.
- Note 3 : Ce joueur devrait rester au même niveau
- Note 4 : Ce joueur est légèrement au-dessus du niveau actuel mais pas assez pour justifier une montée.
- Note 5 : Ce joueur devrait monter au prochain niveau.
- Note 6 : Je ne connais pas ce joueur ou je n'ai pas joué avec, ou vu jouer, ce joueur assez pour donner une note.

Lors de la CPP, les résultats de chaque niveau seront scrutés attentivement par un comité impartial et une gradation des résultats sera établie aussi objectivement que possible de façon à identifier quatre (4) zones :

1. La Zone de Surclassement Assuré (ZSA), qui identifiera les joueurs qui seront promus automatiquement au niveau immédiatement supérieur
2. La Zone de Surclassement Possible (ZSP), qui identifiera les joueurs qui ne seront pas promus automatiquement mais qui seront éligibles à une Évaluation en Situation de Jeu (EVSJ), s'ils le désirent
3. La Zone de Non-Éligibilité à une Réévaluation (ZNER), qui identifiera les joueurs évalués trop faibles pour être éligibles à une EVSJ, mais qui ne changeront pas de niveau
4. La Zone de Déclassement Assuré (ZDA), qui identifiera les joueurs évalués trop faibles pour demeurer dans leur niveau présent et qui seront donc sujets à un déclassement au niveau immédiatement inférieur

Les joueurs des zones ZSA, ZSP et ZDA seront informés individuellement de leur statut résultant de la CPP.

Pour ceux de la ZSP, c'est ici que le deuxième volet entre en jeu : l'évaluation par le CH.

Cette ZSP met en effet à contribution le CH pour classer les joueurs « borderline » et palier, autant que faire se peut, aux possibles biais défavorables qui pourraient s'être glissés dans le processus CPP. Les EVSJ s'adresseront donc essentiellement aux joueurs de la ZSP qui en feront la demande formelle suite à la CPP.

Les EVSJ se feront, en principe, en dehors des sessions de jeu du calendrier régulier, toujours en s'assurant que le jeu se fasse avec des joueurs du niveau recherché en respectant des objectifs spécifiques tels que décrits dans les grilles d'évaluation standardisées disponibles sur le site internet du CPB. Nous vous invitons donc fortement à consulter ces grilles pour bien comprendre les habilités requises par le niveau que vous convoitez.

Autant que possible, les EVSJ sur demande se tiendront à l'intérieur. Les EVSJ faites lors de sessions de jeu en dehors du calendrier régulier seront à frais partagés entre les joueurs évalués, pour couvrir les frais de location des terrains, si celles-ci sont tenues à l'intérieur, chez SANI ou ailleurs. Le CH a la responsabilité pleine et entière de céder les EVSJ, en tenant compte de la disponibilité des terrains et des éclaireurs.

Les décisions du CH, suite aux EVSJ, seront sans appel. Par ailleurs, tout au long de l'année, des EVSJ pourraient être requises à la suite d'observations pertinentes de la part des RPH ou des membres du CH à l'égard de joueurs promus qui ne semblent pas rencontrer les standards minimums de leur nouveau classement.

Le CH s'engage à :

1. Identifier et former les évaluateurs (ou « éclaireurs ») aptes à évaluer chaque niveau de jeu
2. Mettre à jour, si nécessaire, les grilles d'évaluation pour chaque niveau, lesquelles sont disponibles sur le site internet du CPB
3. Conserver et sauvegarder l'ensemble des évaluations afin de constituer une base de suivi évolutive desdites évaluations

Vos demandes doivent être complétées avant le 1er juillet à 18 hres.

<https://forms.cloud.microsoft/r/xcbjURP4t9>